

## DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N° 135-2024</p>	<p><b>MOYENS GENERAUX</b> <u>Accord-Cadre de travaux</u></p> <p>Accord-cadre de travaux visant à la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine à Clisson passé avec la société INEO INFRACOM (44)</p>
---------------------------------	--

**Le Maire,**

VU le Code de la commande publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la consultation lancée par les services le 25 juillet 2024 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un accord-cadre de travaux visant à la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine à Clisson, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel maximal en euros HT
<p><b>INEO INFRACOM SNC</b> 5 RUE AMPERE - BP 74203 44242 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX</p>	<p>300 000.00 € HT</p>

Article 2. **PRECISE** que le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, renouvelable de manière tacite 3 fois maximum dans la limite de 48 mois, et pour un montant total maximal de 1 200 000 € HT sur la durée du contrat.

Article 3. **CHARGE** les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 18 octobre 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

**Laurence LUNEAU**

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

Le **06 NOV. 2024**

Affichée

le **07 NOV. 2024**

